



Droit syndical

- Droit de se syndiquer. Se syndiquer, c'est s'organiser pour la défense de ses droits et des garanties collectives
- Droit à des autorisations d'absences pour participer aux réunions statutaires du syndicat
- Droit de participer à des réunions d'info syndicale qui comptent dans le temps de service
- Droit d'afficher et de distribuer des documents syndicaux
- Droit à congé de formation syndicale : 12 jours par an
- Droit de grève.

C'est la rentrée !

Rejoignez le SNUDI-FO 22 :

• parce que c'est un syndicat combatif

Les collègues savent que le SNUDI-FO défend pied à pied tous les dossiers, individuels comme collectifs. Adhérer, c'est se regrouper pour être plus fort, et aller chercher ensemble la satisfaction des revendications.

• parce que c'est un syndicat indépendant

Le SNUDI-FO 22 n'est pas un partenaire de la direction académique, il n'est inféodé à aucun parti politique. Il se place en toute circonstance du côté des personnels.

• parce que c'est un syndicat confédéré

Le syndicalisme confédéré est la forme organisée de la solidarité entre tous les salariés du public et du privé, actifs, chômeurs, retraités. Les enseignants ne sont pas des salariés à part, ils partagent les mêmes intérêts et préoccupations que les autres travailleurs. Nous sommes regroupés dans Force Ouvrière.

Correspondants de secteur du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor

 Secteur LANNION Hélène LARUE Directrice de l'école Pen Ar Ru de Lannion 07 82 66 29 22	 Secteur SAINT-BRIEUC-EST Christine JONCKHEERE Adjointe à l'école de l'Hôpital à Quessoy 07 68 64 65 90
 Secteur PAIMPOL Laure PIVARDIÈRE Directrice de l'école de Pléhédel 06 64 05 87 64	 Secteur LOUDÉAC Raphaël LE VERGE Directeur de l'école maternelle J. Verne de Loudéac 06 11 56 27 29
 Secteur GUINGAMP NORD Anne QUÉANT Directrice de l'école de Plouaret 06 68 49 72 01	 Secteur DINAN NORD et SUD William LANDIN TR rattaché à l'école élémentaire de Lanvallay 06 62 62 62 69
 Secteur GUINGAMP SUD Valérie LE BOULC'H TRS rattachée à l'école de Boquého 07 86 34 18 87	 Secteur AESH Marina VIDELO AESH rattachée à l'école de Plouagat 06 68 89 84 59
 Secteur SAINT-BRIEUC-OUEST Françoise GAGEOT Adjointe à l'école maternelle de Pordic 06 30 81 71 64	 SNUDI-FO 22 5 rue de Brest 22 000 SAINT-BRIEUC Tél : 02 96 33 94 46 Port : 06 95 76 48 14 Mail : snudi.fo22@free.fr Site : http://snudifo22.com
 Secteur LAMBALLE Stéphane MOTTIER TRS rattaché à l'école du Grand Léjon à Plérin 06 95 76 48 14	

**Pour la d fense du statut g n ral et des statuts particuliers
rejoignez, d s maintenant , le SNUDI-FO
un syndicat conf d r  ind pendant, combatif, coh rent,
un syndicat qui d fend pied   pied les revendications.**

Comment nous joindre ? Permanences le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi
T l : 02 96 33 94 46 • Fax 02 96 33 22 63 • E-Mail : snudi.fo22@free.fr • Site : http://snudifo22.com

COTISATIONS SYNDICALES POUR L'ANN E SCOLAIRE 2026 / 2027

�chelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs							126	133	139	148	162
<i>Co�t r�el apr�s cr�dit d'imp�t (66 %)</i>							42	44	46	49	54
Professeurs des �coles classe normale	119	135	136	140	144	148	157	168	179	192	206
<i>Co�t r�el apr�s cr�dit d'imp�t (66 %)</i>	39	45	45	46	48	49	52	56	59	64	68
Professeurs des �coles hors classe	177	189	202	218	233	246	251	Temps partiel : au prorata			
<i>Co�t r�el apr�s cr�dit d'imp�t (66 %)</i>	59	63	67	72	77	82	84				
Professeurs des �coles classe exceptionnelle	215	228	240	257	276	287	301				
<i>Co�t r�el apr�s cr�dit d'imp�t (66 %)</i>	71	76	80	85	92	95	100				

EVS / AS / AESH : 35  

Retra t  : 83  

R duction pour couple : contacter la section.

RAPPEL : Avec votre adh sion, une protection juridique professionnelle incluse !

Les adh rents des syndicats de l'enseignement FO sont prot g s juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face   leur employeur ou face   un tiers, parents par exemple).
En adh rant au SNUDI-FO, vous pouvez donc  viter de prendre une autre assurance professionnelle, c'est encore 35    conomis s sur le co t r el indiqu  ci-dessus.



Suppl ment de cotisation

Enseignant sp�cialis� / CPC / PEMF	+ 8 �
Charg� d'�cole	+ 3 �
Directeur 2-4 cl.	+ 7 �
Directeur 5-9 cl.	+ 12 �
Directeur 10 cl. et +	+ 15 �

**Vos Droits
Sont Notre
Seule Loi**

**SNUDI22
FO**

J'adh re au SNUDI-FO

NOM Pr nom Fonction Echelon

Grade : classe normale - hors classe - classe exceptionnelle Quotit  travaill e : Montant cotisation :

 tablissement d'exercice

Adresse personnelle

T l phone E-mail

Portable Date Signature

- Vous pouvez r gler en 1   10 ch ques, que vous envoyez en m me temps, mais en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient d bit s. Bien s r, le tr sorier s'engage   les respecter.

- Vous pouvez  galement r gler directement par virement bancaire en 1   10 fois en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates que vous avez choisies : IBAN : FR76 1558 9228 7606 7330 6544 082 BIC : CMBRFR2BARK

- Pour le pr l vement automatique sur votre compte bancaire, contactez la section.

montant	montant	montant	montant	montant	montant
1er sept.	1er oct.	1er nov.	1er d�c.	1er janv.	1er f�v.
1er mars	1er avril	1er mai	1er juin	1er juil.	1er ao�t

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistr es dans un fichier informatis  par le SNUDI FO22. Elles sont conserv es pendant la dur e de votre adh sion plus une p riode de trois ans et sont destin es   la direction de la communication de FO conform ment   la loi "informatique et libert s", vous pouvez exercer votre droit d'acc s aux donn es vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi.fo22@free.fr"

A retourner au **SNUDI-FO 5, rue de Brest 22000 St Brieuc**